

Image not found or type unknown



Conflit d'interet pour un huissier

Par **schaman**, le **09/12/2011** à **22:15**

Bonjour,rrnrnAlors voila, j'ai une question d ordre général concernant les huissiers.rnrnUn huissier gérant d'immeuble peut-il etre l'huissier qui rédige les actes (commandement et assignation) ? N'y a t il pas un conflit d'interet ?rrnrnD'après mon notaire, il y a un conflit évident....rrnrnJ ai pris contact avec l'ordre départemental des huissiers, mais je crains de ne pas avoir la réponse a temps.....l'audience pour ma belle-mere a lieu mardi 13 décembre.rnrnL'ordre National des huissiers precise sur son site qu'un huissier gérant d'immeuble à la compétence pour la rédaction des baux et des etats des lieux et qu'il a compétence pour le suivi (ils ont bien écrit suivi !) des contentieux....rrnrnMerci de m'éclairer et de m'apporter vos lumieres...(je suis un peu dans le noir....). Ma belle-mere n'a pass les moyens de prendre un avocat